



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

RB/CH

P.V. AEECA 15

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2019

Ordre du jour :

1. Nomination du nouveau Président de la Commission
2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2019
3. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur:
 - la réunion des dirigeants de l'OTAN du 3 et 4 décembre 2019
 - le Conseil des Affaires étrangères du 9 décembre 2019
4. Divers

*

Présents : M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Stéphanie Empain, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. David Wagner

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Claude Wiseler, Vice-Président de la Commission (pour le point 1 de l'ordre du jour)
M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. Nomination du nouveau Président de la Commission

M. Yves Cruchten est élu à l'unanimité Président de la Commission.

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2019

Le projet de procès-verbal est adopté.

3. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur:
- la réunion des dirigeants de l'OTAN du 3 et 4 décembre 2019
- le Conseil des Affaires étrangères du 9 décembre 2019

Réunion des dirigeants de l'OTAN du 3 et 4 décembre 2019

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe sur le contenu de la réunion des dirigeants de l'OTAN du 3 et 4 décembre 2019 et partage à huis clos son appréciation sur certains points. Il peut en être retenu ce qui suit.

Pendant la réunion qui a marqué le 70^e anniversaire de l'OTAN, la solidarité entre les Alliés a été soulignée par les participants. Quant au groupe de réflexion sur le futur de l'OTAN, il a été décidé que cette structure sera créée à l'intérieur de l'Alliance, rassemblant les ambassadeurs de tous les pays membres. Le groupe de réflexion est présidé par le Secrétaire général de l'OTAN. En avril 2020, les Ministres des Affaires étrangères discuteront sur des premiers éléments, des résultats étant présentés lors du Sommet en 2021.

D'autres sujets abordés lors de la réunion des dirigeants de l'OTAN étaient les relations avec la Russie et la Chine, ainsi que la lutte contre le terrorisme.

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes répond aux questions posées par les membres de la Commission. Il en ressort que l'adhésion de l'Ukraine et de la Géorgie, sujet abordé en 2008 à Bukarest, reste une option pour certains Alliés, mais ce point n'a guère été discuté. L'Ukraine et la Géorgie collaborent étroitement avec l'OTAN et participent à des missions militaires des Nations Unies. La Chine et la Russie ne sont pas considérées comme « ennemis » de l'OTAN, mais certains comportements sont considérés comme étant problématiques. Par contre, le terrorisme est considéré par tous les Alliés comme ennemi à combattre. La sécurité des communications est un sujet pour lequel l'OTAN revêt compétence. En règle générale, l'article 5 n'est pas contesté parmi les Alliés. Des soucis existent pourtant en ce qui concerne d'éventuelles conséquences de l'intervention de la Turquie en Syrie du Nord, ceci dans l'hypothèse, à moyen terme, d'une attaque du territoire turc par les troupes syriennes.

Conseil Affaires générales du 10 décembre 2019

En préparation du Conseil européen, le Conseil Affaires générales (CAG) a discuté sur le déclenchement de l'article 7 du Traité de l'Union européenne, portant sur la violation grave par un Etat membre des valeurs communes. La Commission européenne a déclenché cet article envers la Pologne, et le Parlement européen envers la Hongrie.

Quant à la perspective financière de l'Union européenne, il s'avère que le financement des « nouvelles » politiques répondant aux défis actuels (valeurs, climat, défense, migration, ...) doit être assuré sans abandonner les « anciens » sujets comme la politique agricole commune (PAC) et la politique de cohésion. Les propositions

d'économie par rapport au montant global envisagé par la Commission européenne touchent notamment les dépenses administratives, ce qui peut avoir des répercussions pour le Luxembourg en tant que siège de différentes institutions. La conditionnalité en ce qui concerne l'Etat de droit est soutenue par un certain nombre d'Etats membres. La discussion sur le budget et les perspectives financières de l'Union européenne au Conseil européen pourraient s'avérer difficiles, selon le Ministre.

Conseil des Affaires étrangères du 9 décembre 2019

Il s'est avéré qu'aux Nations Unies, les Etats membres de l'Union européenne n'ont, une fois de plus, pas réussi à défendre une politique extérieure commune. Le Ministre luxembourgeois propose dans ce cas d'avoir recours à une « abstention constructive » au lieu d'un blocage par un vote négatif.

Une discussion sur Israël et la Palestine aura lieu au Conseil du 20 janvier 2020. Le Ministre Asselborn a rédigé une lettre au haut représentant des affaires étrangères pour que l'Union européenne se concerte sur une position commune. Jusqu'ici, la solution des deux Etats retenue en 1947 a toujours été défendue par l'UE, mais la continuation de la politique actuelle de colonisation par Israël risque de rendre obsolète cette perspective.

Quant à l'Amérique latine, la présence de 1,5 millions d'immigrants vénézuéliens en Colombie et 700.000 en Ecuador donne lieu à des soucis. La situation au Venezuela est grave, les écoles ne fonctionnent guère. S'y ajoutent des problèmes en Bolivie. Selon le Ministre, on peut dire que le continent Sud-Américain est devenu instable.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Président de la Commission évoque la motion sur la reconnaissance de l'Etat de Palestine votée par la Chambre des Députés, invitant le Gouvernement à s'engager au plan européen pour promouvoir une position commune. Il voudrait savoir si les derniers agissements de l'Etat d'Israël favorisent cette démarche. Le Ministre répond que ce sujet figurera à l'ordre du jour du Conseil du 20 janvier 2020. Sa lettre adressée au haut représentant des affaires étrangères va dans ce sens, en mettant l'accent sur le respect du droit international. Le Ministre souligne le danger d'une annexion de la Vallée du Jourdain par Israël et critique le soutien des Etats-Unis qui considèrent que les colonies israéliennes sont légales. La résolution 2334 du Conseil de Sécurité des Nations Unies condamne clairement les colonies israéliennes sur les territoires palestiniens comme étant à l'encontre du droit international.

M. Mosar donne à considérer que dans la bande de Gaza, des Palestiniens se sont manifestés non pas contre Israël, mais contre l'administration de l'Hamas. Il souhaiterait que l'Union européenne se prononce aussi à ce sujet. Le monde arabe serait divisé sur la question du Palestine, ce qui ne facilite pas la recherche d'une solution. Le Ministre évoque la situation inhumaine dans la bande de Gaza, où sont enfermés 2 millions d'habitants sur un territoire très limité. Les djihadistes lançant des roquettes ne seraient pas des membres du Hamas, mais de groupuscules plus radicaux. L'Union européenne a une position sur le Gaza, demandant l'ouverture des frontières du territoire. Le plan de partage des Nations Unies en 1947 prévoyait deux Etats distincts, ce qui a aussi été accepté par les Etats-Unis pendant les décennies qui suivaient. La position commune de l'Europe et des Etats-Unis a toujours été de revendiquer le rétablissement des frontières de 1967. Selon le Ministre, il n'y aura pas de paix sans Etat palestinien. Le

monde arabe est divisé, mais il serait pourtant inacceptable que la solution de deux Etats soit rendue impossible par des faits accomplis.

M. Kartheiser se prononce contre l'initiative du Ministre. Il souligne que, historiquement, la responsabilité pour le conflit incombe au côté arabe qui a attaqué Israël et qui a refusé à plusieurs reprises la solution de deux Etats en mettant en question le droit d'existence de l'Etat israélien.

Répondant à une intervention de M. Mosar, le Ministre fait savoir que l'administration Abbas envisage d'organiser des élections dans les territoires palestiniens. Or, Israël n'accepte pas que des élections aient lieu à Jérusalem-Est. Le Ministre souligne que l'établissement d'un Etat palestinien est un droit fondamental de ce peuple. Selon lui, l'établissement de colonies israéliens dans les territoires palestiniens est une provocation.

Le Ministre propose d'informer la Commission sur les discussions qui se tiendront au Conseil le 20 janvier 2020.

4. Divers

Le Président de la Commission répond à une question de Mme Mutsch que la plage horaire du lundi à 9.00 heures est maintenue, sauf s'il y aura un réaménagement général des horaires des commissions parlementaires.

Luxembourg, le 11 décembre 2019

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Membre de la Commission des Affaires étrangères et
européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de
l'Asile,
Yves Cruchten